AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1476
FR0000053399-FS0501

22 juillet 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CNIM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 juillet 2014, la société Martin GmbH für Umwelt und Energietechnik (« Martin GmbH ») (Leopoldstrasse 248, 80807 Munich, Allemagne)[1], a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 juillet 2014, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société CNIM et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché de la totalité des actions CNIM détenues par le déclarant au profit de la société Soluni[2].

[1] Contrôlée par Monsieur Johannes J.E. Martin.
[2] Cf. notamment communiqué diffusé le 17 juillet 2014 par la société Soluni.